



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Institute for Multicultural Counseling and Education Services, Inc., International Association of Applied Psychology, International Association of Gerontology and Geriatrics, International Council of Psychologists, International Humanist and Ethical Union, National Association of Negro Business and Professional Women's Clubs, Inc., Salvation Army et Soroptimist International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Dimensions psychologiques de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles vivant en milieu rural

La Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été le premier instrument des droits de l'homme à reconnaître les femmes rurales comme groupe vulnérable et à énoncer leurs droits fondamentaux de manière explicite. La Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant protège les droits fondamentaux des enfants, dont ceux des filles. L'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés en 1995, demandent aux gouvernements de veiller à ce que toutes les femmes et les filles, dont celles qui vivent en milieu rural, participent à tous les aspects de la planification du développement et en bénéficient. Malgré l'existence de ces normes internationales et l'élaboration de pratiques et de programmes pour les mettre en œuvre, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles rurales constituent toujours des défis de taille.

Pour relever ces défis, la présente déclaration présente des recommandations issues d'études basées sur la psychologie et la sociologie.

Études psychologiques pertinentes

Accès à l'autonomisation psychosociale

Dans le développement humain et sociétal, l'autonomisation est essentielle au progrès et à la stabilité. C'est un processus psychologique et social pluridimensionnel dirigé vers les communautés locales, par lequel les gens accèdent plus largement aux ressources et en assurent un meilleur contrôle, ce qui leur permet d'améliorer leurs conditions d'existence (Seidman, Rappaport, & Zimmerman, 2000).

L'inégalité entre les sexes qui frappe les femmes et les filles des zones rurales est causée par un éventail de facteurs qu'elles subissent au long de leur existence, dont l'accès limité à des ressources essentielles à l'épanouissement personnel. L'autonomisation de ces femmes et filles est un facteur essentiel de l'éradication de la pauvreté et de leur participation à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable.

Les approches relatives à l'autonomisation psychosociale peuvent permettre de promouvoir l'efficacité et les droits fondamentaux des femmes et des filles rurales et de contribuer au développement de leurs forces, capacités et ressources. Bien qu'elles puissent vivre dans la pauvreté et être victimes de disparités entre les sexes et de restrictions liées aux rôles traditionnels qui leur sont dévolus, ces femmes et ces filles jouent un rôle crucial en matière de sécurité alimentaire et de survie de leur famille et contribuent à la promotion du développement agricole et rural (résolution de l'Assemblée générale datée du 18 février 2010).

Accès à la santé physique et mentale et aux services sociaux

Les soins de santé et les services sociaux sont souvent inaccessibles aux femmes rurales (Baffour, 2009). Les symptômes de santé mentale sont causés par la pauvreté et peuvent y conduire, plaçant ainsi les femmes et les filles rurales dans un cercle vicieux.

Au nombre des obstacles importants à l'accès à la santé mentale et aux services psychosociaux, on citera notamment l'isolement social, le manque d'éducation, la peur de la réprobation sociale, le manque de transport et l'absence d'assurance sociale (NAC Rural Health and Human Services Report, 2006). Les femmes rurales ont plus de probabilités d'être victimes de niveaux élevés de détresse psychologique et de symptômes dépressifs et ont moins de chances d'être soignées que les femmes des zones urbaines (Hays & Zouari, 1995). Les populations rurales ont moins accès aux psychologues, aux travailleurs sociaux et aux autres professionnels de la santé, ce qui est particulièrement préoccupant compte tenu du lien étroit entre pauvreté et dépression (Simmons et al., 2008), qui sont des facteurs de risque prévalant pour les populations rurales.

Les femmes et les filles rurales sont davantage exposées à la violence, aux viols, aux mariages précoces et à des taux élevés de fécondité et de maladies chroniques que les femmes urbaines. Celles qui travaillent en dehors de leur foyer sont mal payées dans des emplois peu qualifiés et doivent en plus consacrer beaucoup de temps et d'énergie au travail domestique non rémunéré. Ces multiples facteurs de stress provoquent angoisse et dépression et pèsent de façon négative sur leur capacité à surmonter leurs problèmes. Au final, tout cela favorise la persistance de la pauvreté (ex., Smalley, et al., 2010).

Accès à l'emploi

L'emploi et l'accès aux marchés de proximité sont des facteurs essentiels de l'autonomisation des femmes rurales (Jejeebhoy, 2000). Les mères célibataires employées qui vivent en milieu rural sont moins sujettes au stress chronique que les mères célibataires au chômage (Turner, 2007). Chez les femmes rurales, le manque d'accès à l'emploi et aux services d'emploi peut constituer une cause majeure de détresse psychologique (Taylor, 2001). L'accès à un emploi décent correctement rémunéré est une condition essentielle pour favoriser l'engagement communautaire et accroître les ressources économiques qui apportent plus d'autonomie et de bien-être.

La création d'entreprises sous forme coopérative est particulièrement porteuse de promesses chez les femmes rurales telles que les femmes massai (Dutt, Grabe & Castro, 2016). Au Nicaragua, les femmes rurales qui possèdent des terres jouissent de relations conjugales plus équitables et sont moins exposées à la violence domestique (Grabe, 2012).

Sécurité hydrique, changements climatiques et catastrophes environnementales

L'insécurité hydrique alourdit le fardeau psychologique des femmes rurales (Stevenson, Ambelu, Caruso, Tesfaye & Freeman, 2016). Ces situations vécues par les femmes rurales sont aggravées par les changements climatiques, qui ont multiplié les épisodes de sécheresse dans le monde (Fritze, Blashki, Burke & Wiseman, 2008). L'accès à l'eau dans les régions rurales et la mise en place de règles régissant sa distribution peut atténuer la détresse psychologique causée par l'insécurité hydrique.

Conflits intercommunautaires et migrations

Les femmes et les filles rurales sont davantage touchées par les conflits intercommunautaires que les hommes. Après le conflit qui a secoué l'Ouganda, on a relevé un nombre important de suicides chez les femmes rurales et la persistance de cas de traumatismes et de détresse psychologiques dus à ce que les victimes ont perçu comme une perte de contrôle de leur existence, un manque d'accès aux soins de santé et un changement dans les rôles traditionnellement dévolus aux femmes et aux hommes, ce qui a aggravé les tensions entre les sexes (Kizza et al., 2012).

Les migrations ont des répercussions sur le bien-être mental des femmes rurales, notamment celles qui ont été laissées loin des autres membres de la famille partis à la recherche d'un emploi (Wilkerson, Yamawaki & Downs, 2009). Ces femmes peuvent également être amenées à émigrer pendant leur jeunesse à la recherche d'un emploi et se retrouvent séparées de leur famille, ce qui affecte négativement leur bien-être mental (Jacka, 2012).

Recommandations

Nous engageons les gouvernements, les organismes et programmes des Nations Unies et les acteurs de la société civile à investir de l'argent et d'autres ressources pour accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles rurales, y compris celles ayant des origines autochtones et africaines.

Autonomisation psychosociale

- Créer les conditions nécessaires pour prodiguer un enseignement et une formation scolaires de qualité, notamment dans les cycles primaire, secondaire et universitaire.
- Faire connaître aux femmes et aux filles rurales leurs droits fondamentaux et leur faire prendre conscience de leurs forces, aptitudes et ressources personnelles.
- Les faire activement participer à la prise de décisions à tous les niveaux de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et programmes.
- Leur enseigner comment devenir plus efficaces et comment compter sur elles-mêmes à travers des activités économiques et sociales et d'autres activités de développement.
- Renforcer les réseaux communautaires de développement des capacités de partage de l'information et des aptitudes liées à l'esprit d'entreprise et développer l'autonomisation collective.

Soins de santé physique et mentale et services sociaux de qualité

- Encourager la mise en place de conseils de santé féminine afin de définir les besoins les plus urgents à l'échelle locale et de mobiliser les ressources nécessaires pour couvrir ces besoins.
- Élaborer de nouveaux programmes ou développer la prévention et le traitement des problèmes de santé physique et mentale.

- Mettre en place des centres de service pluridisciplinaires intégrés et accessibles constituant des points d'accès uniques aux services de santé psychosociale et mentale et de soins primaires. Former les femmes des communautés à devenir formatrices afin qu'elles puissent reconnaître les symptômes liés aux maladies mentales et enseigner la conduite à tenir dans ces cas.
- Multiplier les visites des spécialistes de santé physique et mentale dans les zones rurales et les former à reconnaître que certains symptômes physiques peuvent être des symptômes de maladies mentales.
- Prévoir des assurances à faible coût ou des subventions gouvernementales couvrant les soins de santé physique et mentale dans les zones rurales.

Emplois décents, prestations et ressources

- Encourager la participation à des entreprises coopératives.
- Développer la disponibilité des microcrédits et l'accès des femmes entrepreneurs à ceux-ci, notamment celles dont les entreprises sont organisées en coopératives et sous d'autres formes.
- Faciliter l'accès des femmes rurales aux marchés locaux et régionaux.
- Faciliter l'accès égal à des emplois décents et à d'autres opportunités et ressources économiques, dont l'égalité de rémunération.
- Définir des stratégies pour fournir aux femmes employées des services de garde et de soins aux enfants et aux personnes âgées à travers des coopératives locales, des collectivités locales, des ONG et des organisations religieuses.
- Atténuer la réprobation qui vise les femmes qui travaillent et les hommes qui s'occupent des enfants et des personnes âgées, ainsi que d'autres activités domestiques non rémunérées.
- Fournir un accès égal et protégé à l'héritage, à la propriété de la terre et à la propriété de biens et d'autres ressources.

Sécurité hydrique, changements climatiques et environnement

- Développer l'accès aux ressources hydriques propres et durables dans les zones rurales.
- Enseigner aux populations rurales les manières de se protéger des changements climatiques et d'atténuer les effets des catastrophes naturelles.
- Définir et donner des possibilités d'influer sur les politiques de l'eau conduites aux niveaux local et régional à travers la planification et la prise de décisions.

Conflits intercommunautaires et migrations

- Promouvoir les exemples à suivre, assurer une formation et développer les aptitudes en matière de règlement des conflits.
- Élargir la participation à tous les niveaux de la négociation et du dialogue entre les groupes en conflit.

- Appliquer des lois et mettre en œuvre des politiques et des programmes qui protègent les femmes et les filles rurales contre les formes traditionnelles et nouvelles de violence sexiste et de discrimination raciale et ethnique.
 - Encourager le développement de ressources locales en faveur des femmes confrontées à de lourdes charges domestiques et économiques du fait de la migration de membres de leur famille.
-